# Comité scientifique permanent - Médicaments de dermatologie

PUBLIÉ LE 04/04/2022 - MIS À JOUR LE 29/05/2026

## Missions

Le comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » peut être consulté par le directeur général de l'ANSM dès lors que l'instruction d'un dossier ou d'une question portant sur les médicaments de dermatologie nécessite un avis d'experts collégial et complémentaire à l'évaluation interne, notamment du fait du caractère innovant des produits, ou de l'impact majeur de santé publique qu'ils présentent, ou dès lors qu'il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des pratiques ou des conditions d'utilisation réelles des produits.

Il peut, en particulier, être chargé de donner un avis consultatif sur :

- les données de sécurité et d'efficacité des médicaments de dermatologie ;
- les demandes d'autorisations des essais cliniques, d'accès précoce ou compassionnel, les demandes d'autorisations de mise sur le marché (AMM), de visas publicitaires et sur les demandes de modifications de ces autorisations pour ces médicaments ;
- les cadres de prescription compassionnelle de ces médicaments ;
- le rapport bénéfice/risque de ces médicaments tout au long de leur cycle de vie.

## Membres

- Madame ALIX Marie-Alix
- Madame ALLAIN-VEYRAC Gwenaëlle
- Madame GOURIER Greta
- Monsieur GUILLOT Bernard
- Madame LARROUDE Peggy
- Madame LEBRUN-VIGNES Bénédicte
- Monsieur MAGHIA Rémi
- Madame MASSY-GUILLEMANT Nathalie
- Madame SANCHEZ PENA Paola
- Madame SBIDIAN Emilie

*En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :*

- Madame BOITEUX-MULLER Marie-Claude, Association Cutis Laxa Internationale
- Madame ESCOURROU Colette, Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)